



Motion

« Stagiaires lauréats concours réservés » VIII^e congrès de la CGT Educ'action

La CGT Educ'action s'était exprimée, dès son origine, contre le plan Sauvadet dit de « résorption de la précarité ». Même si des collègues accèdent à la titularisation, leur nombre reste limité et les conditions dans lesquelles ils y accèdent ne sont pas correctes.

En 2014, ces personnels subissent une triple peine. Mal rémunéré-e-s avec de faibles indices pendant toutes leurs années de contractuel-le-s, ils-elles ont été mal reclassé-e-s sans reconnaissance de toute leur ancienneté. Obligé-e-s de participer au mouvement inter-académique, nombre d'entre eux sont nommé-e-s hors de leur académie d'exercice, entraînant des situations personnelles et familiales désastreuses. Des collègues sont aujourd'hui dans l'obligation de demander de manière individuelle des affectations à titre provisoire, voire à renoncer à leur concours.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que le ministère s'était engagé à mettre en place un calibrage précis permettant d'éviter ce type de problèmes. Certains Rectorats ayant fait des demandes de postes correspondant au nombre de lauréats ont vu celles-ci rejetées par le ministère. Résultats : les académies en question doivent de nouveau embaucher des contractuel-les.

Cela confirme nos critiques sur le dispositif Sauvadet et nous exigeons toujours la titularisation de tous sans condition de concours, ni de nationalité.

Parce que le ministère a organisé la précarité en recrutant des contractuels depuis de nombreuses années, nous estimons qu'il doit prendre en compte cette situation de manière exceptionnelle. Selon le principe à travail égal, statut égal, salaire égal, la CGT Educ'action se prononce pour que toute l'ancienneté professionnelle des contractuels soit reconnue.

Ce principe doit se concrétiser par la prise en compte de **toutes les années de contractuel-le comme des années de titulaire pour le reclassement**. Le ministère s'est engagé à supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 11-5 du décret de 1951, concernant le reclassement des non-titulaires lors de l'année de stage, instituant la règle dite « du butoir ». Le dispositif actuel de reclassement engendre bien des injustices. Nous demandons la confirmation de cette suppression et son application de manière rétroactive à tous les ex-contractuel-le-s mal reclassé-e-s.

Nous exigeons que les **ex-contractuel-le-s lauréat-e-s soient affecté-e-s dans leur académie d'origine pour le stage et qu'ils-elles aient une réelle possibilité d'y être affecté-e-s comme titulaires par la prise en compte de leur ancienneté de non-titulaire dans l'académie.**

Nous demandons que pour les stagiaires affecté-e-s lors du mouvement 2014, le ministère prenne en compte leur situation particulière par l'attribution d'ATP et que ces collègues puissent participer au mouvement inter-académique 2015 avec ces nouvelles modalités.

Ces revendications concernant l'affectation des ex-contractuel-le-s sont assorties de notre exigence de l'arrêt du recrutement de précaires et d'un contrôle du calibrage des postes au mouvement permettant la mobilité.



Motion

« Soutien à la collègue victime d'une offensive réactionnaire »

VIII^e congrès de la CGT Educ'action

Motion présentée par la CGT Educ'action 37

Le 28 mars dernier, le réseau « journée de retrait de l'école », via une vidéo mise en ligne, accusait une enseignante de l'école Blotterrie de Joué-les-Tours, en Inde-et-Loire, d'avoir organisé des attouchements entre des enfants dans le cadre de l'enseignement de la supposée « théorie du genre ».

Le congrès de la CGT Educ'action condamne et combat ce type de manipulation et des calomnies qui témoignent de l'actualité d'une offensive réactionnaire contre l'école.

Le congrès de la CGT Educ'action apporte son soutien à la collègue victime de cette manipulation et à l'ensemble des personnels de cette école.



Motion

« Non à l'entrave à la liberté d'expression d'un fonctionnaire »

VIII^e congrès de la CGT Educ'action

Motion présentée par la CGT Educ'action 46

Le 17 mai 2014, notre camarade Marie Annick Floch chargée d'école à l'école Henri Thamier à Cahors, est convoquée par téléphone, sans mention de l'objet, à 7h30, par le DASEN du Lot assisté de son SG et de l'IEN de circonscription plus que réticent à la présence du secrétaire départemental de la CGT Educ'Action du Lot.

L'entretien de plus d'une heure n'a pour seul objectif que de lui faire reconnaître une faute professionnelle mais laquelle ? Est-ce que être présente, sans aucune prise de parole, un jour férié (le 8 mai) à un rassemblement organisée par les parents d'élèves contre la fermeture de leur école constitue un manquement au soi-disant « devoir de réserve » invoqué par l'institution ?

Pour la CGT Educ'Action il est impératif de rappeler que la liberté d'opinion de chaque fonctionnaire lui est garantie par les lois Le Pors n°83-634 du 13 juillet 1983.

Au cours de ce rendez-vous, notre camarade qui fait déjà l'objet d'une mesure de carte scolaire, n'allant pas dans le sens de sa hiérarchie, s'est même vue menacée sur ses droits à la mutation pour la prochaine rentrée.

A travers ce fait, les libertés élémentaires des citoyens sont bafouées, le dialogue social rogné, et les pratiques d'intimidation dans la fonction publique d'éducation réhabilitées ! La forme de l'entrevue intègre toute la palette des outils du harcèlement moral.

Mr LECUIVRE, DASEN du Lot tout nouvellement nommé, a participé en janvier 2014, dans son précédent département d'exercice des Bouches du Rhône, à une réunion de travail inhérente à une alerte sociale déposée inter syndicalement. Au cours de ces travaux, un volet était d'ailleurs consacré à la convocation hiérarchique – censée être dûment motivée par écrit - et aux règles du dialogue social (droit à l'accompagnement syndical sans subir de pression). Nous ne pouvons que constater aujourd'hui que les bonnes résolutions ont des frontières... départementales !

C'est un sévère outrage à la dignité humaine porté à la connaissance du 8ème congrès de la Cgt Educ'action. Les membres du congrès de la Cgt Educ'action condamnent les personnes aux commandes des services de l'Education Nationale du Lot pour de tels actes, et assurent leur soutien entier à notre camarade Marie-Annick FLOCH.



Motion

« Solidarité avec le peuple palestinien »

VIII^e congrès de la CGT Educ'action

Motion présentée par la CGT Educ'action 59 et la CGT Educ'action 31

L'Assemblée Générale de l'ONU a proclamé 2014 « Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien ».

En application de ses statuts confédéraux, la CGT Educ'Action défend et promeut les valeurs internationalistes, agit contre le colonialisme et pour la paix.

Réunie en Congrès national du 19 au 23 mai 2014 à Seignosse, elle met en œuvre la décision de l'Assemblée Générale de l'ONU :

1. en répondant favorablement à l'appel du peuple palestinien qui, en 2005, a créé le mouvement international, pacifique et citoyen, « *Boycott-Désinvestissement-Sanctions contre Israël, tant que cet Etat refusera d'appliquer les droits fondamentaux du peuple palestinien* ». Ce mouvement est soutenu par les anticolonialistes israéliens.

La CGT Educ'Action s'engage à poursuivre les campagnes de boycott et de désinvestissement contre Veolia, Orange, Dexia, Sodastream, etc qui participent activement à la colonisation et à l'occupation de la Palestine, en violation totale du droit international.

La CGT Educ'Action exige l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie criminalisant les militants qui participent aux actions BDS. Elle demande la relaxe de tous les militants poursuivis.

2. en s'engageant dans la « *Campagne internationale pour la libération de Marwan Barghouti et de tous les prisonniers politiques palestiniens* », initiative lancée symboliquement depuis la prison de Robben Island (Afrique du Sud) par Ahmed Kathrada, compagnon de cellule durant 20 ans de Nelson Mandela.
3. en s'adressant au gouvernement français par courrier, afin que ce dernier exige des autorités israéliennes le respect du droit international et la levée immédiate et sans condition du blocus illégal et inhumain de Gaza.



Motion

« Tout mettre en œuvre pour empêcher le « pacte de responsabilité » »

VIII^e congrès de la CGT Educ'action

Motion présentée par la CGT Educ'action 76
Adoptée à l'unanimité par la CE de la CGT Educ'action 76

Le président de la République a nommé à la tête du gouvernement un nouveau Premier ministre dont une des tâches prioritaires sera la mise en œuvre du « pacte de responsabilité ». Ce gouvernement est bien un gouvernement « de combat » : il entend mener une offensive brutale et de grande ampleur contre les travailleurs en activité ou au chômage, les retraités.

Les coupes budgétaires annoncées de 50 milliards permettent d'offrir de nouveaux cadeaux au patronat. Avec ces milliards, des milliers d'emplois pourraient être créés, les salaires augmentés et les services publics améliorés.

Il est indispensable pour les salariés de mettre en avant leurs revendications pour défendre leurs conditions de travail et de vie : augmentation des salaires, des retraites et des allocations chômage ; baisse du temps et de la charge de travail ; défense des services publics ; ...

Pour cela, la CGT doit exiger :

- le retrait pur et simple du « pacte de responsabilité »
- le maintien du financement de la Sécurité Sociale et de toute la protection sociale sur les salaires
- l'augmentation des salaires, des pensions et des allocations pour toutes et tous
- l'arrêt des coupes dans les budgets, le maintien des services publics gratuits, ouverts à toutes et tous et de qualité
- le maintien de toutes les garanties du Code du travail, du statut général et des statuts particuliers de fonctionnaires

La CGT doit tout mettre en œuvre pour permettre aux salariés de faire aboutir leurs revendications, de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société. Cela passe par l'affrontement capital/travail et par l'impulsion, la construction et l'organisation de luttes convergentes capables de renverser le rapport de force en faveur des intérêts des salariés.



Motion

« Pour le retrait du projet Peillon Pour la défense des décrets de 1950 »

VIII^e congrès de la CGT Educ'action

Motion présentée par la CGT Educ'action 76 et la CGT Educ'action 88

Le projet Peillon de « refonte » des décrets de 1950 présente un danger immédiat pour les enseignantes et les enseignants des collèges et des lycées.

Il remet en cause la définition actuelle de notre temps de travail, par des maxima hebdomadaire d'heures d'enseignement, qui – selon l'employeur – correspondent à 45 heures hebdomadaires.

Ce projet de décret ajoute des missions aux enseignantes et enseignants en plus de l'enseignement. Cela va rendre obligatoire un travail qui jusqu'à présent ne l'était pas (les « missions liées à l'activité d'enseignement »), et va individualiser les services et les rémunérations. Le métier d'enseignant est donc nié dans son identité même et précarisé

Ce décret met en avant une référence au « temps de travail applicable à l'ensemble de la fonction publique » (soit 1607 heures annuelles), ce qui fait peser sur les personnels un risque d'annualisation à courte ou moyen terme.

De plus, ce projet conduirait à une baisse de rémunération ou à une augmentation du temps de service pour beaucoup d'enseignants dès la rentrée 2015, car les décharges fixées nationalement seraient remplacées par des pondérations insuffisantes ou des indemnités locales et supprimables à terme.

Enfin, ce projet de décret poursuivrait la « territorialisation » de l'éducation nationale, c'est-à-dire la déréglementation totale, en multipliant les missions définies localement dans le cadre des « projets d'établissement ». Il porte donc atteinte à l'unité du corps enseignant encore plus soumis au pouvoir local du chef d'établissement et du conseil d'administration.

Le Congrès de la CGT Educ'action se prononce donc

- pour le maintien des décrets de 1950 et pour le retrait pur et simple, sans négociation du projet Peillon
- pour le renforcement des garanties statutaires présentes actuellement dans les décrets de 1950.

La CGT Educ'action s'engage donc à construire

- la mobilisation des enseignants sur cette revendication nette et non négociable : Abrogation du projet Peillon sur les statuts enseignants
- l'unité syndicale la plus large possible sur cette revendication : Non à l'abrogation des statuts de 1950 !

La CGT Educ'action revendique une amélioration des conditions de travail et un allègement de la charge de travail qui passent en premier lieu par une baisse des effectifs par classe et par des dédoublements systématiques.



Motion

« Refus de l'entrée dans l'Education nationale de l'idéologie inégalitaire (portée notamment par le FN) »

VIII^e congrès de la CGT Educ'action

Motion de synthèse présentée par la Section Nationale des Retraités à partir des motions de la CGT Educ'action 13, la CGT Educ'action 30 et la CGT Educ'action 34

Les politiques libérales et autoritaires successives dans notre pays ont mené à la désespérance, au repli, à l'abstention des électeurs. Nous connaissons les résultats aux dernières élections municipales, révélant le renforcement de la droite et de l'extrême droite.

Soulignons par ailleurs les médias qui banalisent les propos haineux au lieu de développer les idées démocratiques.

A contrario, rappelons les principes qui sous-tendent les statuts de la CGT : « la CGT agit pour une société démocratique libérée de l'exploitation capitaliste et de toute autre forme d'exploitation ou de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions.

Il s'agit de construire un rapport de force unitaire, avec d'autres forces syndicales, avec les associations de parents d'élèves, avec les associations de défense de sans-papiers... pour s'opposer à toute politique anti-sociale. La CGT Educ'action prendra toute sa part dans cette construction de rassemblements démocratiques.

D'autant que nous ne pouvons non plus taire les orientations libérales qui sous-tendent les réformes successives du ministère de l'Education nationale : Darcos, Peillon, Hamon... si loin du programme du Conseil National de la Résistance ! Elles favorisent de fait les inégalités de traitement des élèves et tendent d'affaiblir les statuts des personnels, facilitant ainsi l'entrée dans l'école des idées les plus viles. Il est temps de réagir en rebâtissant les solidarités nécessaires.



Motion

« Non aux zéros éliminatoires aux concours exceptionnels »

VIII^e congrès de la CGT Educ'action

Motion présentée par la CGT Educ'action Toulouse

La CGT Educ'Action dénonce le scandale des 0 éliminatoires pour les concours exceptionnels.

A titre d'exemple, pour le CRPE session exceptionnelle, 875 postes n'ont pas été pourvus au niveau national dont 47 pour dans l'académie de Toulouse. Dans cette même académie, 300 places étaient annoncées. 309 candidats admissibles se sont présentés à l'oral. Seuls 253 candidats ont été reçus. Parmi ces candidats, la plupart avaient le nombre de points requis mais ont eu une note éliminatoire de 0.

Ces collègues qu'on a appelés les « contractuels » admissibles ont assuré pendant une année 1/3 de service de directeur, sur leur temps de décharge, avec une rémunération de 700€ ; ils ont dû en même temps préparer le Master 2 et l'oral du concours, ce qui représente une charge de travail considérable. Cette année de « formation » s'est faite par ailleurs dans des conditions difficiles : un tiers du budget en moins pour l'ESPE de Toulouse et un tiers d'étudiants en plus, avec pour conséquence des cours annulés, une désorganisation totale, des démissions de personnels...

De plus, les postes non pourvus vont manquer cruellement, dans un contexte de non remplacement récurrent, avec un recours de plus en plus important à la précarité.

La CGT Educ'Action affirme sa solidarité avec les mobilisations en cours des candidats éliminés du fait d'une note éliminatoire

La CGT Educ'action demande l'annulation des notes éliminatoires et exige que les candidats qui avaient le nombre de points requis soient reçus.

Elle réaffirme sa revendication d'un recrutement à l'issue de la licence avec 2 années de formation rémunérées validées par un master 2.

Elle dénonce les conditions actuelles de la formation ESPE et revendique une véritable formation digne de ce nom.